



Présentation SPI

La réforme des aides en amont - 2024

Direction de l'Audiovisuel – 22 mai 2024





LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME DES AIDES EN AMONT

- Diversifier les genres, formats et publics des programmes audiovisuels
- Accompagner des professionnels émergents et confirmés dans leur prise de risque créative et économique (auteurs et producteurs)
- Accompagner des projets destinés à la télévision comme aux plateformes SVOD, que leur ambition soit nationale ou internationale
- Clarifier les parcours d'aides du CNC
- Accompagner la structuration de la filière en renforçant la souveraineté créative



LES AIDES EN AMONT APRES LA REFORME

FIC T I O N

- Aide au concept
- Aide à l'écriture , avec ou sans collaborateur(s)
- Aide à la co-écriture de coproductions internationales
- Aide à la création de séries
- Aide au développement

ANIMATION

- Aide au pré -concept
- Aide au concept
- Aide à l'écriture , avec ou sans collaborateur (s)
- Aide au développement / pilote

DOCUMENTAIRE

- Aide à l'écriture
- Aide au développement



LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT PROSPECTIF

➔ SOUTIEN SÉLÉCTIF : LES NOUVEAUTÉS

- Destiné désormais uniquement aux sociétés de production non-détentrices d'un compte automatique au cours de l'année civile en cours
- Non accessible aux projets faisant l'objet d'une convention avec un diffuseur
 - **MONTANT DU SOUTIEN** : désormais forfaitisé à 30 000 € par projet (HORS animation - aide non forfaitisée > plafond de 100 000 €/ projet)
 - **FICTION** : Conditions d'éligibilité assouplies (suppression condition obtention préalable aide à l'écriture)
 - **DOCUMENTAIRE** : Création d'une aide dédiée aux séries documentaires



LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT PROSPECTIF

➔ CONDITIONNEMENT DES AIDES : NOUVEAUTES

- Obligation de présenter une attestation de premier versement effectif au bénéfice de l'auteur au moment du dépôt
- Dépenses créatives doivent représenter 80% des dépenses du budget de développement
- 3 demandes maximum par an pour chaque genre (fiction, animation, documentaire) et 2 demandes par session maximum



LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT PROSPECTIF

➔ MODALITES DE VERSEMENT

L'aide est versée dans les conditions suivantes :

- 50 % au moment de la décision d'attribution ;
 - 50 % après remise au CNC et validation de la version finalisée du projet et des justificatifs des dépenses effectuées.
-
- Délai de douze mois à compter de la décision d'attribution pour remettre au CNC le rendu de comptes
 - Possibilité de cumuler aides développement + préparation mais **seulement** une fois le rendu de comptes de l'aide au développement **validé** par le CNC



LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT PROSPECTIF

➔ FORMATS ELIGIBLES

- **FICTION** : séries de format court, séries de 26', 52', unitaires de plus de 60' ;
- **ANIMATION** : séries de format court, de 13', de 26', spéciaux et courts métrages (8' minimum)
- **DOCUMENTAIRE** : séries de documentaires de création feuilletonnantes (comprenant au moins trois épisodes)



CRÉATION D'UNE ENVELOPPE DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT

➔ Création d'une enveloppe dédiée au développement

- Opérationnelle à partir de 2025
- Permet aux sociétés détentrices d'un compte automatique de réserver un pourcentage du compte notifié pour constituer une enveloppe dédiée au développement
- Permet aux sociétés en croissance de poursuivre leurs développements alors qu'elles sont déjà aux avances



CRÉATION D'UNE ENVELOPPE DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT

➔ Création d'une enveloppe dédiée au développement

- GENRES : Fiction - Animation - Documentaire de création - Spectacle vivant
- PLAFONDS
 - 20 % du compte notifié si le montant est \geq à 80 K€ et $<$ à 500 K€
 - 15% du compte notifié si le montant est \geq à 500 K€ et $<$ à 1,5 M€
 - 10 % du compte notifié si le montant est \geq à 1,5 M€
- DURÉE DE VALIDITÉ DE L'ENVELOPPE : 3 ans (incluant l'année de notification)



LES AIDES AU DEVELOPPEMENT PROSPECTIF

➔ SOUTIEN AUTOMATIQUE - Harmonisation du taux d'intensité pour l'aide la préparation non conventionnée

- L'aide automatique à la préparation, pour des projets qui ne bénéficient pas d'une convention avec un diffuseur, pourra représenter jusqu'à 60% des dépenses de développement
 - **GENRE** : Fiction - Animation - Documentaire de création - Spectacle vivant
 - **TAUX D'INTENSITE** : 60 % des dépenses de développement
 - **MONTANT MAXIMAL**: 100 000 € par œuvre audiovisuelle
 - **PLAFOND D'AIDE A LA PREPARATION** : 40 % des sommes disponibles sur le compte automatique



LES AIDES AUX AUTEURS : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Projets éligibles :

Episodes d'au moins 26 minutes

Sans contrat avec producteur

Non soumis à un diffuseur

Non cumulable avec une aide au concept / écriture ou une aide COCO -I

FICTION -
Nouvelle aide à la
création de
séries

Typologie : SÉLECTIVE
Montant : 40 000 €

Objectifs

Accompagner les auteurs confirmés , déjà créateurs d'au moins une série , pour développer une nouvelle série et accroître ainsi la création de propriétés intellectuelles françaises



LES AIDES AUX AUTEURS : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

ANIMATION-
Nouvelle aide au
pré-concept

Typologie : SÉLECTIVE
Montant : 5000 €

Projets éligibles :

Non soumis à un diffuseur

Séries de tous formats et spéciaux de minimum 26'

Cumulable avec l'aide à l'écriture

Objectif : financer une première étape du travail d'un scénariste / auteur graphique, donner les moyens de convaincre un partenaire auteur de s'engager dans une collaboration créative



LES AIDES AUX AUTEURS : QUELS CHANGEMENTS ?

Suppression de l'aide à la réécriture, remplacée par la possibilité de rémunérer le travail d'un collaborateur à l'écriture :

- Soit sur demande des auteurs directement
- Soit sur demande de la commission qui accorde une aide à l'écriture à un auteur à condition qu'il revienne avec un collaborateur



LES AIDES AUX AUTEURS : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

DOCUMENTAIRE
Nouvelle aide à la
création de séries
documentaires

Projets éligibles :

Minimum 3 épisodes

Sans contrat avec un
diffuseur

Peuvent être
accompagnés par un
producteur

Objectifs

Financer le temps
d'élaboration, de
recherche, de
maturation et de
développement

Typologie :
SÉLECTIVE
Montant :
15 000 €



LES COMMISSIONS

Fiction : aide à l'élaboration et au développement

Président : Frédéric Garcia

- Deux collèges
 - Ecriture (auteurs)
 - Développement (producteurs)
- Prochaines commissions développement : juillet, décembre 2024

Animation : aide à l'élaboration et au développement

Président : Marc Boutavant

- Un collège
- Prochaines commissions juillet, novembre 2024

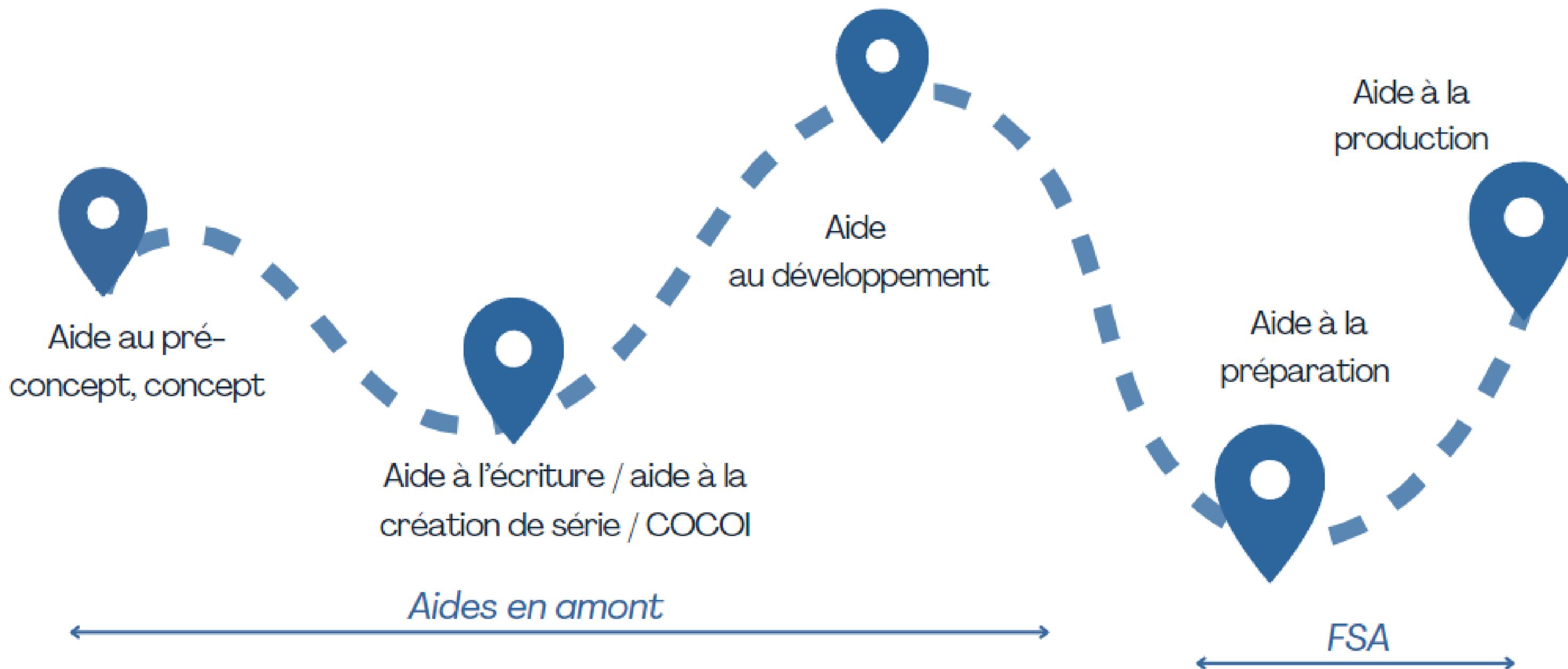
Documentaire : aide à l'élaboration et au développement

Présidente : Agnès Pizzini

- Un collège
- Prochaines commissions juillet, novembre 2024



LE PARCOURS D'AIDES AU CNC : SYNTHESE





CALENDRIER DES PROCHAINES COMMISSIONS DEVELOPPEMENT FICTION

	DEUXIEME SESSION
Ouverture du dépôt	8 juillet
Clôture du dépôt	9 juillet
Date de commission	26 septembre



CALENDRIER DES COMMISSIONS DEVELOPPEMENT ANIMATION

	DEUXIEME SESSION	TROISIEME SESSION
Ouverture du dépôt	Lundi 17 juin 2024	Lundi 1er octobre 2024
Clôture du dépôt	Mardi 18 juin 2024	Mardi 2 octobre 2024
Date de commission	Semaine du 22 juillet 2024	Semaine du 18 novembre 2024



CALENDRIER DES COMMISSIONS DOCUMENTAIRE

	PREMIERE SESSION (aide au développement)	DEUXIEME SESSION
Ouverture du dépôt	Lundi 22 avril 2024	Lundi 1er juillet 2024
Clôture du dépôt	Vendredi 26 avril 2024	Vendredi 12 juillet 2024
Réponses présélections (uniquement pour l'aide à l'écriture)	/	A partir du 7 octobre 2024
Date de commission	Semaine du 1er juillet 2024	Semaine du 4 novembre 2024



LIENS & RESSOURCES

- Service documentaire (aide au développement de séries documentaires)
 - [Guide d'accompagnement](#) , à consulter avant dépôt
 - [Page internet](#) de l'aide
- Fiction (aide au développement d'oeuvres audiovisuelles)
 - [Guide d'accompagnement](#) , à consulter avant dépôt
 - [Page internet](#) de l'aide
- Animation (aides au développement et pilote)
 - [Guide d'accompagnement](#) , à consulter avant dépôt
 - [Page internet](#) de l'aide
 - [Scénariothèque \(exemples de projets aidés par ces aides en fiction et animation\)](#)



CONTACTS

SERVICE DU SOUTIEN AU DOCUMENTAIRE

Anne d'Autume

CHEFFE DU SERVICE SOUTIEN DOCUMENTAIRE

ANNE.DAUTUME@CNC.FR

Juliette Moreau

ADJOINTE À LA CHEFFE DE
SERVICE

JULIETTE.MOREAU@CNC.FR

Julie Via la s-Tripodi

CHARGÉE DE MISSION

JULIE.VIALAS-TRIPODI@CNC.FR



CONTACTS

SERVICE DU SOUTIEN A LA FICTION ET L'ANIMATION

Mathilde Kurth
CHARGÉE DE MISSION
DEVELOPPEMENT
MATHILDE.KURTH@CNC.FR

Claire Plé
CHARGÉE DE MISSION ECRITURE
CLAIRE.PLE@CNC.FR